

Trimestriel
n° 54

prix de vente
au numéro :
0,15 euro

DÉCEMBRE 2011
ISSN 1286-1693

« Dialogue(s) »

Journal des salarié(e)s en cessation
d'activité de la Gironde
Préretraité(e)s, retraité(e)s

usr.cgt.33@wanadoo.fr



SOMMAIRE

- Édito p.1
- Austérité p.2
- Manifestation p.2
- Autonomie p.3
- SMPP p.3
- ARAC p.4
- L.S.R p.4

Directeur de la publication : Philippe CRUCHON
Numéro paritaire : 1014 S 05024

L'insupportable est atteint !

Quand Sarkozy fait référence au Conseil National de la Résistance et à la Sécurité Sociale qui en est issue pour dénoncer en chacun de nous un fraudeur, quand il lance la chasse à la fraude sociale en ignorant la fraude fiscale, les exonérations et dettes patronales, comment ne pas se révolter face à cette droite arrogante, à la solde du patronat et des marchés financiers.

C'est sous couvert de crise et de mondialisation qu'ils n'ont cessé de vouloir nous imposer toujours plus de sacrifices et de culpabiliser les salariés, les privés d'emplois, les retraités.

Derrière cette annonce en trompe l'œil du Président aux côtés de Juppé à Bordeaux, se cache le coup de grâce pour notre système de protection sociale. Notre sécurité sociale va être sacrifiée pour répondre aux demandes maintes fois exprimées par Mme PARISOT, Présidente du MEDEF, qui veut en terminer avec le financement paritaire.

En instaurant une TVA sociale payée par tous pour compenser cette contribution paritaire en plus de l'impôt CSG qui ne cesse d'augmenter, il en sera fini du principe même d'une sécurité sociale pour toutes et tous basée sur la solidarité. *«Je donne selon mes moyens, j'utilise selon mes besoins».*

Il en sera fini du droit pour toutes et tous de se soigner avec une médecine de qualité ; ceux qui pourront payer y auront accès, les autres non. C'est le système américain qui s'installera, faisant la part belle aux assurances.

C'est pour refuser d'être sacrifiés pour sauver les intérêts des plus riches de ce monde que, toutes et tous, nous avons le devoir de poursuivre la lutte. Notre syndicalisme retraité est porteur de revendications spécifiques : l'augmentation des pensions, la prise en compte de la perte d'autonomie...

Après le 6 octobre, où nous étions plus de mille à manifester, c'est le 13 décembre qu'il faut réussir en étant encore plus nombreux à participer à la manifestation organisée par les Organisations Syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaire et UNSA à 11h30 à la Préfecture.

Nous vous proposons de nous rassembler à 11 heures devant la Mairie de Bordeaux.

Nous partirons ensuite rejoindre le rassemblement devant la Préfecture.

Michel Soubiran



L'austérité remède à la crise ou moyen de l'aggraver pour conserver la rentabilité du capital et faire payer la crise au peuple.

Les spéculateurs, sous prétexte de faire fonctionner les sacro saints marchés disposent de puissants relais : l'Accord Général sur les Commerces de Services et les agences de notation (AGCS). Les agences de notation, généralement présentées comme des institutions privées compétentes, toutes nord-américaines, sont directement partie prenante des institutions financières et cotées en bourse. Elles sont juges et parties ce qui est inadmissible (elles profitent de l'effet de leurs annonces et de leurs décisions). De plus, leur compétence est plus que discutable, elles se sont distinguées pour ne pas avoir prévu aux USA l'effondrement de l'immobilier (subprimes), la faillite de la société Eron, la crise financière mondiale. Leurs conseils d'administration sont dirigés par des hommes d'affaires, des hauts fonctionnaires et autres spéculateurs. Les notations attribuées provoquent ou aggravent le surendettement des états. En effet ceux-ci ne bénéficient plus de taux d'intérêts raisonnables pour emprunter. Cela permet une accélération de la spéculation et la justification des cures d'austérité, donc de faire payer aux peuples les erreurs ou malversations des traders véreux, et autres actionnaires.

Où sont les promesses d'un président qui voulait moraliser les marchés?

L'AGCS est l'arme de destruction des services publics sous l'égide de l'OMC. Le référendum de 2005 sur le Traité Constitutionnel Européen et la résistance ont permis de terminer les négociations sur cet accord par un constat d'échec lors de la réunion du 24 juillet à Genève.

L'OMC maintient malgré tout sa pression sur les états pour ouvrir aux marchés l'ensemble des services publics, en France les privatisations de France Télécom, de la Poste, d'EDF, de Gaz De France et l'ouverture au privé du service de la santé publique en sont des exemples marquants. La campagne de reconquête des services publics de la CGT prend tout son sens comme moyen de relancer l'économie et de répondre aux besoins des citoyens.

Pierre Chevrot



**Stoppons
cette spirale
infernale
qui nous entraîne
dans une récession
économique**

Les dix exigences de la CGT pour sortir de la crise

- Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux.
- Contrôler les aides publiques aux entreprises.
- Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.
- Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.
- Stopper les suppressions d'emplois.
- Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.
- Réformer la fiscalité en profondeur
- Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits.
- Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.
- Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique.

et pour remettre l'économie au service de l'humain!

*L'Union départementale CGT de la Gironde appelle
les salariés, les privés d'emplois, les retraités*

au rassemblement mardi 13 décembre

***Pré-rassemblement USR à 11 h devant la mairie de Bordeaux
Manif 11h30 devant la Préfecture.***

ORGANISATION D'UN COLLOQUE SUR L'AUTONOMIE EN GIRONDE

Pour la première fois en Gironde, six organisations et associations de RETRAITES (CGT, CFDT, CFTC, FGR.FP, UNSA et FSU) souhaitent ensemble mener et nourrir le débat sur l'autonomie/dépendance dans tous ses états : droit à l'autonomie, appréhension, mise en place, financement, environnement de solidarité intergénérationnelle, etc... D'où l'organisation d'un colloque qui se tiendrait le **7 février 2012** sous réserve d'obtention de la salle. Libre et ouvert à tous et avec le concours d'un certain nombre d'acteurs privilégiés agissant sur le terrain, ce colloque (*décidé à l'initiative de notre USR CGT 33*) a pour ambition, au-delà du nécessaire débat démocratique, de faire la démonstration qu'en matière de perte d'autonomie, une réponse collective, solidaire, publique est nécessaire et possible. De ce point de vue, l'apport du syndicalisme retraité, comme de la collectivité départementale, des EHPAD, des CCAS, des professionnels, peut apporter une pierre importante à cette réponse. Et comme en la matière, le Conseil Général est l'acteur indiscutable, ne serait-ce que pour ses compétences, nous l'avons sollicité tant comme acteur que participant : avec le souhait de pouvoir accueillir ce colloque dans ses locaux. Ce serait ainsi pour lui l'occasion de faire un état des lieux, un bilan de l'action de la collectivité sur la perte d'autonomie et l'A.P.A, et ainsi de donner son sentiment sur les perspectives à venir.

En tout cas, nous souhaitons que tous les acteurs s'expriment ! ... De même, et surtout nos concitoyens, le grand public et les premiers concernés : les RETRAITÉS.

Ce débat, qui réunira également médecins gérontologues, psychologues, sociologue, professionnels publics de l'autonomie (Conseil Général, EHPAD, CCAS...) prendra un relief particulier en cette période d'austérité accentuée par le gouvernement avec ce qu'il appelle « la crise », et surtout après le report en 2012 (?) d'un débat parlementaire sur ce sujet sociétal qu'est l'autonomie.

Ce colloque ne sera donc pas un débat technique entre spécialistes. S'incluant dans une situation économique, politique et sociale, il aura pour vocation à faire débattre, à confronter les opinions, faire émerger les propositions. Il sera un des supports revendicatifs et de rassemblement du syndicalisme retraité.

Alors, pour son succès, restez à l'écoute et prenez date!

NB : à l'heure où ces lignes sont écrites, nous attendons la réponse du Conseil Général quant à son partenariat.

Régis SAPHORES

SUIVIS MÉDICAUX POST PROFESSIONNELS - SMPP

Le 6 Octobre un projet d'arrêté modifiant les SMPP (13) a été diffusé par la Direction de la Sécurité Sociale. Celui-ci a été examiné par la Commission Accidents du Travail - Maladies Professionnelles le 12 Octobre et devrait être promulgué ces jours ci.

Comme bien souvent, les changements découlant de ce texte comportent des avancées et des insuffisances, voire des reculs.

Les avancées essentielles concernent l'amiante et les poussières de bois.

Pour l'amiante, le scanner remplace enfin la radio pulmonaire. C'est une avancée importante, recommandée par la Conférence de Consensus de 1999 (!!!), expérimentée de 2004/2005, recommandée en janvier 2011 enfin par la Haute Autorité de la Santé. Il était de notoriété publique que la radiographie ne permettait pas de dépister les pathologies !

Hélas, cette amélioration est assortie de la disparition de l'Epreuve Fonctionnelle Respiratoire (indispensable pour la détermination d'un taux d'IPP conforme en cas de maladie) et d'un changement de périodicité qui passe de 2 ans à 5 ou 10 ans (!) suivant le niveau d'exposition (comment est il déterminé ?).

Il nous reste donc du pain sur la planche : imposer une périodicité de 5 ans pour tous, faire évoluer et pratiquer les autres SMPP, informer l'ensemble des retraités, être "moteur" pour les Suivis Médicaux des Actifs.

Le Suivi Médical Professionnel est un droit encore méconnu : concernant l'amiante, seulement quelques milliers le pratiquent sur plusieurs millions de contaminés ! Et les autres agents cancérigènes ???

Comme le 28 octobre, devant le salon "bien vivre sa retraite" au hangar 14, où notre USR a distribué des informations sur les SMPP, nous allons poursuivre nos actions concernant :

"Le droit à la Santé, tout au long de notre vie"

(13) dossiers «Suivi Médical Post Professionnel»

Pierre Lespoux

Relèvement de la valeur du point de pension militaire

Un arrêté du 5 septembre 2011, paru au Journal Officiel du 23 octobre 2011, porte à 13,86 euros la valeur du point d'indice servant au calcul du montant des pensions militaires, de la retraite du combattant et du plafond des rentes majorables anciens combattants. Cette nouvelle valeur est applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 et donnera lieu à un rattrapage de 1 centime du point aux prochaines échéances concernées. De ce fait, le nouveau montant annuel de la retraite du combattant s'élève donc à 609,84 euros. **Rappelons que, pour bénéficier de la retraite du combattant, il faut être titulaire de la Carte du Combattant, laquelle doit faire l'objet d'une demande spécifique auprès du service concerné. Outre la retraite du combattant, cette carte ainsi que le Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN) permet de se constituer un avantage extrêmement important (et spécifiquement réservé aux anciens combattants et aux familles de « Mort pour la France ») en bénéficiant**

du droit à une rente mutualiste ancien combattant subventionnée par l'Etat (12,50 à 60 %). Les versements sont déductibles du revenu imposable (moins d'impôt à payer ou non imposition selon les cas), rente mutualiste non imposable, capital selon les options reversé intégralement sans droit de succession au bénéficiaire désigné, lors du décès du rentier mutualiste. **Pour toutes démarches** (demander la Carte du Combattant, le Titre de Reconnaissance de la Nation, de pensions, d'aggravation de pensions, d'aide sociale) et renseignements sur la rente mutualiste ancien combattant, les garanties mutualistes de santé, les allocations Frais d'Obsèques, etc. s'adresser à la

Mutuelle de l'ARAC ou à l'ARAC

2 place du Méridien, 94807 VILLEJUIF Cedex

Tél. : 01.42.11.11.00 / Fax : 01.46.77.79.09

email : mutuarac@mutuarac.com

Site info : www.mutuellearac.com

Meilleurs Voeux pour 2012

Solidarité - Santé - Paix



Loisirs Solidarité Retraités

contact lundi après midi - tél.: 05 56 94 79 32 - courriel : lsr.gironde@gmail.com

Activités 1er semestre 2012

Nouveau : remise en forme – musculation avec la FSGT et la CMCAS Gironde sous la responsabilité d'un animateur brevet d'état à partir du vendredi 13 janvier 2012 de 10 à 12 h salle muscu du stade G Brocas - avenue de Labarde (adhésion à LSR et licence FSGT obligatoire)

renseignement : 06 75 49 93 44

Randonnées :

9 décembre : visite du quartier des Capucins, Saint Michel, Quai Ste Croix (9h30 place de la Victoire à côté de la tortue)

24 janvier : visite du parc de la Burthe (9h30 à côté de la poste de Floirac)

14 février : sortie « mimosas » à Claouey, promenade le long du littoral

Mars : visite des bassins à flots et du nouveau pont de Bacalan Bastide

Assemblée Générale : Le 31 janvier au stade Brocas Avenue de Labarde à Bordeaux à partir de 9 h 30.

Election du nouveau Conseil d'Administration (appel à candidature pour renouveler ce dernier)

La cotisation 2012 est portée à 16 € ou 21 € pour ceux qui désirent s'abonner à « Présences »

Rencontre inter LSR à Izeste :

Elle aura lieu du 21 au 25 mai (coût du séjour 300 €). Nombre de places limité à 15, date limite d'inscription le 31 janvier 2012.

Séjour à Gèdre :

(coût du séjour 150 €)
Le CMCAS nous propose de participer à une semaine d'oxygénation du 18 au 23 mars 2012 (détente, ski, randonnées avec ou sans ski, promenades...)

Date limite d'inscription le 15 février 2012.

Loto :

Il aura lieu le 14 janvier 2012 à partir de 14h30 à la Bourse du Travail à Bordeaux.